



AVIS ADOPTES

SEANCE PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2011

- **MODULATION DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS**
- **PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE LA REGION ET TARIFS DE RESTAURATION POUR L'EXERCICE 2012**
- **PROJET DE CANAL A GRAND GABARIT ENTRE LA SAONE ET LA MOSELLE - ENJEUX ET OPPORTUNITES POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE**
- **BOIS ET CONSTRUCTION - QUELLES SYNERGIES POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE ?**

AVIS

SOMMAIRE

FINANCES..... 2

ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION..... 4

PROJET DE CANAL A GRAND GABARIT ENTRE LA SAONE ET LA MOSELLE..... 7

BOIS ET CONSTRUCTION 11

**MODULATION DE LA TAXE INTERIEURE
SUR LES PRODUITS PETROLIERS**

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Séance Plénière du 14 octobre 2011

Avis adopté à l'unanimité

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et d'incertitude sur leurs finances, le CESER souligne le manque de possibilité de décision de la Région sur ses recettes alors que les dépenses liées aux derniers transferts de compétences ne cessent d'augmenter.

Les modulation et surmodulation de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) restent parmi les rares et timides possibilités d'action de la Région.

Dans ce cadre, le CESER prend acte de la reconduction, pour 2012, des dispositions de modulation et de surmodulation votées pour 2011, lesquelles constituent les plus hauts tarifs de taxation possibles.

Pour la surmodulation, il constate l'inscription des recettes en section de fonctionnement suite à un arrêté ministériel qui l'a déjà permis pour 2011.

A ce titre, le CESER rappelle qu'il avait souhaité que les fonds issus de cette surmodulation puissent être investis dans tout projet régional répondant aux critères du Grenelle de l'environnement.

Plus fondamentalement, le CESER insiste sur l'aspect contradictoire de ces recettes, assises sur la consommation de carburant, avec les politiques régionales qui veulent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Enfin, le CESER estime qu'il n'est pas souhaitable que les recettes liées à la surmodulation de la TIPP, mise en place comme une contrepartie des investissements de la Région sur les projets structurants, deviennent des recettes fiscales habituelles de la Région en lieu et place d'une véritable réforme de la fiscalité qui reste à faire.

Le CESER constate :

- *la reconduction pour 2012 des dispositions de modulation et de surmodulation de la TIPP votées pour 2011 ;*
- *l'inscription des recettes de surmodulation en section de fonctionnement.*

Le CESER estime :

- *que les fonds issus de la surmodulation de la TIPP devraient pouvoir être investis dans tout projet régional répondant aux critères du Grenelle de l'environnement ;*
- *qu'il n'est pas souhaitable que les recettes liées à la surmodulation deviennent des recettes fiscales habituelles de la Région à la place d'une véritable réforme de la fiscalité qui reste à faire.*

Présidente : **Danièle PROST**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du 14 octobre 2011

Avis adopté à l'unanimité

La politique de la Région en faveur des lycées s'inscrit à la fois dans un contexte de baisse régulière des effectifs des lycéens et de paupérisation des ménages en Champagne-Ardenne.

On enregistre une chute des effectifs de 1 044 élèves pour l'année en cours. Les lycées publics, notamment les lycées professionnels, sont les plus touchés par cette hémorragie. Il semble néanmoins que l'enseignement agricole soit épargné. Face à cette décroissance récurrente des effectifs, le CESER s'interroge sur la pertinence des ambitions affichées en termes d'augmentation des places pour le développement de l'apprentissage : comment rester cohérent avec l'objectif d'équilibre entre les voies de formation dans un tel contexte ?

Participation régionale aux charges de fonctionnement

La dotation que la Région accorde aux lycées comporte une part fixe correspondant aux dépenses d'entretien, de viabilisation et aux charges générales, et une part variable liée aux actions éducatives à l'initiative des lycées.

Le CESER note le maintien de la participation aux charges à hauteur de 26 090 700 €. L'augmentation de 128 650 € correspond à l'intégration des surfaces des GRETA. Le CESER invite la Région à être vigilante sur la réelle compensation des sommes affectées entre les services (Lycées-Apprentissage et Formation professionnelle).

Concernant les actions éducatives à l'initiative des lycées, le CESER continue de s'interroger sur les effets réels de la modulation de la part variable en fonction des catégories socioprofessionnelles. Les conclusions de l'étude préalable à la renégociation de l'accord-cadre Etat-Région (DRAC-ORCCA) concernant l'accès à la culture permettront de mieux mesurer l'impact de cette politique. A ce titre, le CESER souligne l'importance des transversalités à opérer entre les services, notamment en faveur de la jeunesse, dans une recherche de cohérence des politiques publiques régionales.

Le CESER constate l'évolution des appels à projet concernant la maîtrise énergétique : la dimension pluriannuelle favorise une inscription dans la durée et conforte la dimension éducative, propre à engendrer des modifications de comportements en profondeur.

Dans les critères de ces appels à projet figure la notion d'innovation sociale. Là encore, l'intérêt d'une transversalité entre les différentes politiques régionales permettrait de spécifier et de valoriser le concept d'innovation sociale.

Participation aux tarifs d'hébergement et de restauration

Le CESER confirme le bienfondé du budget supplémentaire de 350 000 € alloué à l'aide à la restauration scolaire. L'augmentation actuelle porte la participation de la Région à 0,55 €/repas. Dans un contexte où 43 % des

familles se situent dans les catégories socioprofessionnelles les plus modestes, cette orientation politique est de nature à favoriser l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre. Le CESER a été entendu dans le cadre d'une étude réalisée sur l'impact de cet effort financier. Il souhaite être destinataire des conclusions de cette étude, de manière à alimenter sa réflexion.

Au-delà des expérimentations du type « Croque ta Région », le CESER réaffirme l'intérêt économique et social du développement des circuits courts en faveur de la restauration scolaire.

En matière d'hébergement, le CESER découvre que 3000 places, soit un tiers des places disponibles dans les internats de la Région, sont inoccupées. Le CESER souhaite qu'un état des lieux et une cartographie des places vacantes, mais aussi des demandes non satisfaites, soient établis. Le diagnostic permettrait de promouvoir des expérimentations d'hébergement pour répondre aux besoins des stagiaires et des jeunes travailleurs sur les territoires.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour le développement de l'apprentissage est signé depuis le 12 octobre 2011. Le CESER regrette de ne pas avoir été consulté préalablement à cette signature. Il souligne que certaines de ses préconisations ont été reprises dans le présent COM (exemple : contrat de progrès) et que, outre l'engagement financier conséquent de la Région et de l'Etat (60 M€ en cinq ans), des éléments nouveaux y figurent (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance). Entre finalités éducatives et opportunités budgétaires, le CESER s'interroge sur les raisons qui ont conduit à cette signature précipitée, alors que d'autres Régions n'ont pas encore contractualisé.

Points Clés

Le CESER constate :

- **une chute des effectifs de 1 044 élèves pour l'année en cours ;**
- **le maintien de la participation aux charges à hauteur de 26 090 700€ ;**
- **l'évolution des appels à projet concernant la maîtrise énergétique vers la pluri annualité ;**
- **le bienfondé du budget supplémentaire de 350 000 € alloué à l'aide à la restauration scolaire ;**
- **que 3 000 places, soit un tiers des places disponibles dans les internats de la Région, sont inoccupées ;**
- **ne pas avoir été consulté préalablement à la signature du COM Apprentissage.**

Le CESER s'interroge :

- **sur la pertinence des ambitions affichées en termes d'augmentation des places pour le développement de l'apprentissage : comment rester cohérent avec l'objectif d'équilibre entre les voies de formation dans un tel contexte ? ;**
- **sur les raisons qui ont conduit à la signature précipitée du COM Apprentissage.**

Le CESER préconise :

- **la Région à être vigilante sur la réelle compensation des sommes affectées entre les services (Lycées-Apprentissage et Formation professionnelle) ;**
- **l'importance des transversalités à opérer entre les services, dans une recherche de cohérence des politiques publiques régionales ;**
- **l'intérêt économique et social du développement des circuits courts en faveur de la restauration scolaire ;**
- **qu'un état des lieux et une cartographie des places vacantes ainsi que des demandes non satisfaites soient établis.**

**PROJET DE CANAL A GRAND GABARIT
ENTRE LA SAONE ET LA MOSELLE**

**ENJEUX ET OPPORTUNITES POUR
LA CHAMPAGNE-ARDENNE**

Président : **Alain KIMMEL**

Rapporteur : **Jean-Louis COURTOUX**

Séance Plénière du vendredi 14 octobre 2011

Avis adopté à l'unanimité

Constat

Intrinsèquement, le projet Saône-Moselle vise à relier les bassins du Rhône et du Rhin via la Moselle et à contribuer au développement du trafic fluvial en France. A ce titre, les enjeux dépassent largement notre région, le CESER s'est attaché à étudier l'impact des différents scénarii sur la région Champagne-Ardenne.

A l'échelle européenne, la liaison Saône-Moselle reliera les ports du Nord (ex : Anvers, Rotterdam) et de l'Europe de l'Est à la Méditerranée (ex : Marseille-Fos) afin de créer un réseau fluvial à grand gabarit européen interconnecté. Elle contribuera à améliorer les capacités de transport pour la desserte de l'hinterland des ports maritimes du Nord de l'Europe, actuellement en voie de congestion, et du Sud de la France, notamment le port de Marseille (FOS 2XL).

A l'échelle du territoire français, l'enjeu porte sur l'interconnexion du réseau fluvial national, plus précisément des bassins du Rhône et du Rhin via la Moselle, avec les réseaux des grands pays européens qui assurent l'essentiel du trafic fluvial, à savoir les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne.

Pour les régions concernées, la liaison fluviale sera un atout pour le développement portuaire, industriel, logistique, mais aussi touristique. Le nouveau canal permettra de garantir l'écoulement des trafics de marchandises pour les ports fluviaux de la Moselle, de la Saône et du Rhône, mais également pour les régions traversées (dont Champagne-Ardenne), ainsi que pour les chargeurs et leurs activités logistiques. En matière d'aménagement du territoire, il contribuera au désenclavement des régions concernées par sa réalisation et ouvrira de nouvelles perspectives pour l'exportation (ex : vers le bassin méditerranéen).

Enfin, il répondra à des enjeux de protection de l'environnement par la mise à disposition d'une offre de transport économe en énergie et en production de gaz à effet de serre.

Inscrit au SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport), le projet de liaison fluviale fera l'objet d'un débat public d'ici à 2013. Il sera précédé par des études complémentaires, inscrites à la loi de programmation pour le Grenelle de l'environnement (Grenelle 1), afin de disposer d'éléments de connaissance sur la faisabilité des deux itinéraires Saône-Moselle et Saône-Rhin et de présenter l'évaluation socio-économique et environnementale du projet.

Impact selon les tracés

Le projet de liaison fluviale prévoit le raccordement aux voies navigables à grand gabarit existantes de la Moselle dans le secteur de Toul/Neuves-Maisons et de la Saône dans le secteur de Saint-Jean-de-Losne. Il concerne quatre régions, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté et six départements, dont la Haute-Marne pour le tracé AB. Le gabarit 5b retenu pour l'étude correspond au passage de convois de 185m de longueur et de 11,40m de largeur.

Les premières études avaient identifié quatre couloirs : A (le plus à l'Ouest), B, C et D (le plus à l'Est). Après comparaison des différentes options, les résultats de l'étude ont retenu cinq scénarii : les trois couloirs AB, C et D ainsi que deux scénarii alternatifs (le scénario « Asud P7 Cnord » et le scénario « Csud P9 ABnord »).

Le couloir A, qui empruntait en partie la vallée de la Marne entre Langres et Chaumont avant de rejoindre au Nord Neufchâteau, a été abandonné compte tenu des difficultés physiques notamment dans sa partie Nord (forte concentration de captages d'eau potable et impossibilité de passage) et des enjeux environnementaux, plus sensibles pour ce tracé. Il était celui qui desservait le plus de bassins économiques du département de la Haute-Marne.

Parmi les scénarii retenus pour les études d'évaluation, le couloir AB, qui reprend le couloir A dans sa partie Sud et le couloir B dans sa partie Nord, est le seul qui concerne directement la région Champagne-Ardenne avec la desserte de l'extrême Sud du département de la Haute-Marne via le plateau de Langres et le Bassigny. Il présente l'avantage de passer à proximité immédiate de la plate-forme multimodale de Chalindrey et du nœud autoroutier A5/A31 et de longer l'autoroute A31 (Dijon / Nancy). Pour la région, le couloir AB engendre un intérêt économique indéniable avec la perspective de nouveaux débouchés économiques pour les filières, telles le bois ou encore les céréales et les matériaux de construction.

A contrario, le département de la Haute-Marne, étant situé en tête de bassin et aussi bief de partage, l'alimentation en eau peut poser des problèmes. Mais des problèmes similaires se posent également pour les autres tracés.

Ce scénario pose, dans une moindre mesure, des difficultés pour le milieu naturel, par exemple dans le secteur du Bassigny.

S'il rejoint quasi directement les voies navigables à grand gabarit à Neuves-Maisons et Saint-Jean-de-Losne, le couloir C a l'inconvénient de traverser presque exclusivement des espaces à faible potentiel économique. Il est relativement éloigné des agglomérations à desservir comme Vesoul ou Langres et des axes de communication majeurs (ex : A31). L'intérêt économique de ce tracé ne semble donc pas démontré. Inversement, il traverse des espaces présentant des contraintes physiques (ex : dénivellation) limitées vis-à-vis du milieu naturel et de l'eau.

Enfin, le couloir D, suit au Nord le canal des Vosges et au Sud la vallée de la Saône par sa rive gauche et dessert plusieurs villes telles Épinal, Vesoul et Dole. Ce tracé assure la desserte de pôles économiques importants, en particulier Vesoul avec la présence des entreprises Peugeot spécialisées dans la production de pièces automobiles de rechange. Toutefois ces productions utilisent peu la voie d'eau, et les frets qui recourent largement à ce mode (céréales et matériaux) sont peu importants dans le département de la Haute-Saône. Les conditions d'insertion de ce tracé sont similaires à celles du tracé A au regard des contraintes physiques et de l'impact sur le milieu naturel. Dans la perspective d'une liaison entre la Saône et le Rhin, le couloir D offre les conditions de réalisation les plus propices compte tenu de sa localisation plus à l'Est par rapport aux autres tracés. Toutefois le coût très important d'une réalisation simultanée d'une liaison Saône-Moselle et d'une liaison Saône-Rhin rend assez peu probable le choix de cette option.

Il apparaît donc que le couloir AB est celui qui présente le plus d'avantages sur le plan économique :

- *Les coopératives céréalières qui ont des marchés importants dans l'Europe du Sud pourraient expédier directement vers la Méditerranée au lieu de transiter par Metz et la Mer du Nord.*
- *Les entreprises de carrières et matériaux, dont le débouché traditionnel vers la région parisienne va être concurrencé par les pays d'Europe du Nord avec l'ouverture du canal Seine-Nord, pourront trouver plus facilement de nouveaux débouchés vers la vallée du Rhône.*
- *Il existe une plate-forme multimodale à Chalindrey, qui pourrait gagner en pertinence avec le passage à proximité du canal.*
- *Il pourrait créer une attractivité supplémentaire pour les usagers du canal entre Champagne et Bourgogne, à condition qu'une liaison entre les deux linéaires soit réalisée dans le respect des principes du SNIT.*

Enfin, pour la Champagne-Ardenne, il convient de relativiser les problèmes écologiques que ce tracé est susceptible de créer : la zone Natura 2000 du Bassigny traversée est essentiellement une zone de protection des oiseaux, qui seront peu affectés par l'ouverture du canal.

Le CESER juge donc que le choix du tracé AB passant par la Haute-Marne constitue le choix le plus intéressant tant pour notre région que pour l'économie globale du projet de canal à grand gabarit.

PROPOSITIONS DU CESER

Comme l'indiquait déjà son avis du 8 octobre 2004, le CESER confirme son attachement au développement de la voie d'eau.

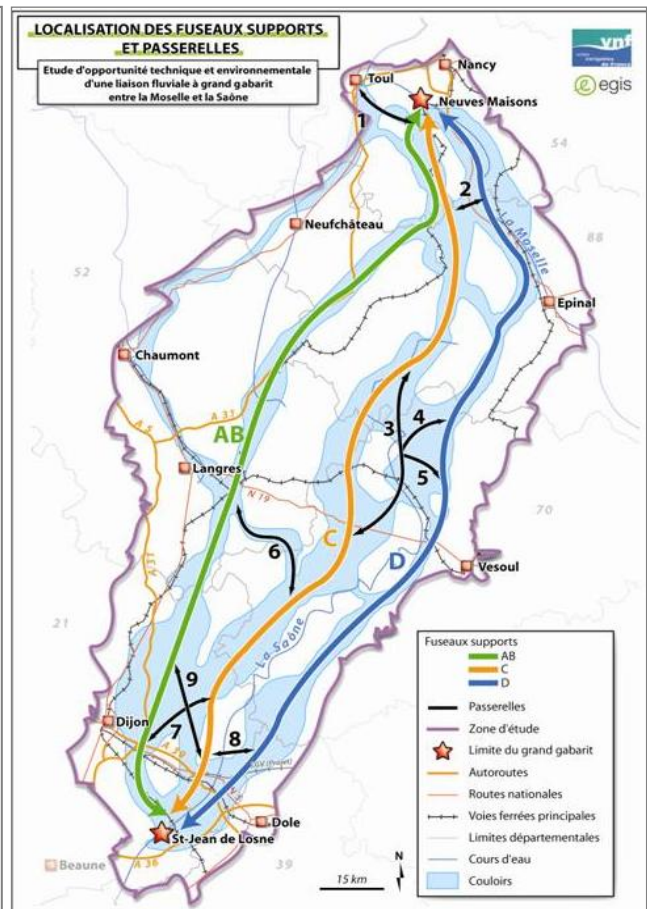
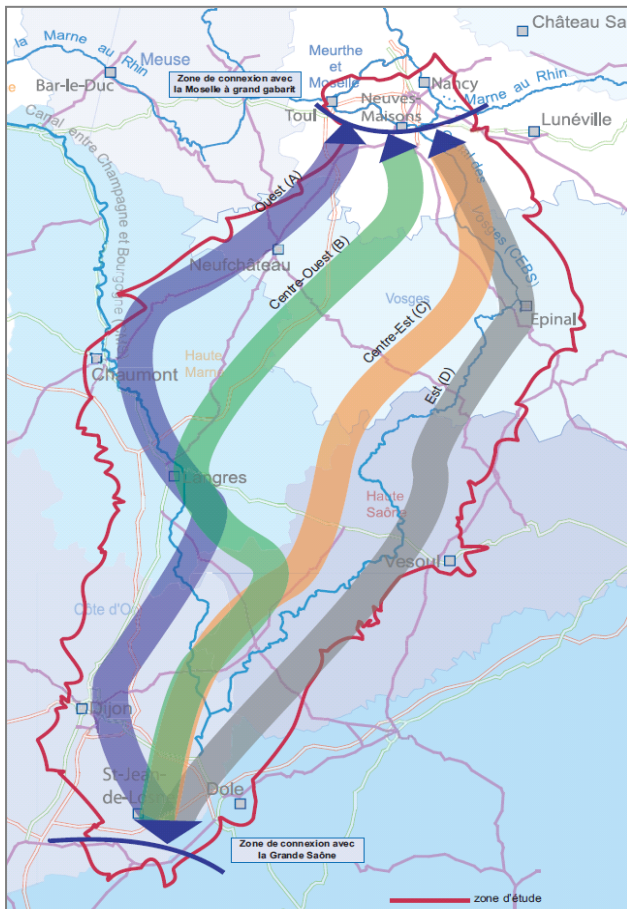
La décision politique de construire ou non le canal Saône-Moselle sera prise en fonction de considérations européennes et nationales (y compris les résultats du canal Seine Nord Europe mis en service en 2017). Les considérations locales peuvent par contre jouer un rôle non négligeable dans le choix du tracé. L'option proposée par le CESER de défendre le tracé AB passant par la Haute-Marne doit donc se traduire par des actions concrètes en sa faveur.

Sans attendre le débat public officiel qui se déroulera en 2013, le CESER souhaite que la Région envoie un signal politique fort à destination des autres acteurs politiques et économiques concernés par le projet de canal Saône Moselle. Des collectivités haut-marnaises, notamment le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture se sont déjà engagées au sein de l'association Seine-Moselle-Rhône. La Région doit joindre ses efforts aux leurs pour défendre le tracé susceptible de faire bénéficier nos territoires des retombées économiques attendues.

Le CESER est d'avis que le tracé haut-marnais présente des avantages économiques et environnementaux indéniables. Un manque de volontarisme sur ce dossier laisserait le champ libre aux partisans d'un des autres tracés.

Enfin, le CESER souhaite que cette nouvelle infrastructure s'inscrive en complémentarité tant avec le réseau Freycinet qu'avec les autres modes de transport.

Couloirs de passage potentiels du canal à grand gabarit entre la Saône et la Moselle



BOIS ET CONSTRUCTION

QUELLES SYNERGIES POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE ?

Président : **Pierre POSSEMÉ**

Rapporteur : **Bruno FAUVEL**

Séance Plénière du vendredi 14 octobre 2011

Avis adopté à l'unanimité

I. LE BOIS ET LA CONSTRUCTION : UN ENJEU IMPORTANT POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE

Le CESER a souhaité mener une réflexion sur la construction bois, au sens des systèmes constructifs bois et autres éléments structurants. Toutefois, par extension, il a également abordé les questions relatives aux aménagements extérieurs et intérieurs en bois, proches, à la fois, par leur filière de fabrication, leur mise en œuvre et par le fait qu'ils participent à la présence de bois dans la construction.

La réflexion est partie des points suivants :

- *l'existence d'une ressource forestière importante en Champagne-Ardenne mais une augmentation importante des exportations de bois non transformé,*

- *des entreprises de transformation du bois localisées en région confrontées à une perte d'activité depuis au moins une décennie,*
- *un marché du bois dans la construction en fort développement même s'il est difficile de l'apprécier en Champagne-Ardenne.*

Le développement du bois dans la construction en Champagne-Ardenne et l'accroissement de l'utilisation des ressources locales transformées au niveau régional constituent un enjeu important à la fois pour la création de valeur ajoutée et pour l'emploi.

La problématique est donc :

« Quelles synergies pour le développement de la transformation locale des ressources régionales et de la construction bois ? »

Le CESER a rapidement constaté des limites aux possibilités d'action à moyen terme pour notre région, dues à :

- un rythme d'évolution de la ressource forestière qui est très long (plusieurs décennies avant l'obtention d'un produit transformable à l'exception du peuplier) en décalage avec le rythme d'évolution des produits transformés,
- des incertitudes sur les effets de l'évolution du climat sur la forêt,
- une ressource en bois disponible supplémentaire située majoritairement en forêt privée mais dont on connaît mal le potentiel réel mobilisable,
- un système réglementaire et normatif pensé nationalement,
- l'insuffisance d'informations sur l'activité bois dans la construction au niveau de la Champagne-Ardenne.

II. QUELQUES PRINCIPES QUI DEVRAIENT GUIDER L'ACTION REGIONALE

Dans un contexte de pénurie annoncée pour certaines matières premières, il s'agit d'utiliser le bois dans la construction là où il est le plus pertinent tout en recherchant une complémentarité entre matériaux, toujours dans un objectif d'un développement durable.

La nécessité impose également de s'appuyer sur les caractéristiques de la ressource forestière régionale disponible aujourd'hui et dans un avenir proche pour développer les activités relatives au bois dans la construction en région.

Enfin, par son action, la Région doit veiller à ne pas créer de concurrence entre, d'une part, les différentes utilisations du bois (énergie, matériaux, ...) et, d'autre part, entre le développement des acteurs existants et l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire.

III. FORCES ET FAIBLESSES DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE

Au travers des différents échanges avec les acteurs rencontrés et de la réflexion menée par le CESER sur cette problématique, les forces et faiblesses suivantes se sont dégagées :

Pour la forêt et production de bois

- ⇒ Une diversité de la forêt régionale qui est une force car elle peut permettre des productions diverses, une meilleure adaptation aux évolutions des contraintes climatiques et des marchés, mais aussi une faiblesse car elle complique une standardisation de la production ;
- ⇒ Une structure de la propriété privée qui ne permet pas une mobilisation optimale du bois ;
- ⇒ Une ressource et une récolte régionale, essentiellement de feuillus, qui ne correspond pas à la demande actuelle du marché bois construction très majoritairement tourné vers les bois résineux ;
- ⇒ Une part importante et croissante de bois brut exporté hors de France ;

Pour la transformation du bois

- ⇒ Un retard d'investissement dans les entreprises de première transformation ;
- ⇒ Une disparition d'un nombre important d'entreprises de première et deuxième transformation dans les dix dernières années accompagnée d'une diminution conséquente d'activité pour la région ;
- ⇒ Une production locale dynamique de panneaux, de menuiseries et de parquets ;

Pour le bois dans la construction

- ⇒ Des évolutions récentes de la législation et de la réglementation favorables à l'utilisation du bois dans la construction mais une inadéquation entre normes de construction et essences de bois régionales ;
- ⇒ Des produits utilisés avec le bois (colles, traitements) posant des problèmes en termes de santé, d'innocuité pour l'environnement et de recyclage ;
- ⇒ Des recherches en cours, en particulier sur des traitements du bois et des colles alternatives à celles qui posent ces problèmes ;
- ⇒ De multiples avantages à l'utilisation du matériau bois (qualités thermiques et acoustiques, ressource renouvelable, stockage du CO₂, délais de construction plus réduits, ...);
- ⇒ Un coût moyen immédiat de construction plus élevé ;
- ⇒ Des habitudes actuelles de construction et de rénovation peu tournées vers l'utilisation du bois générant une méconnaissance de la part des acteurs malgré de nombreuses initiatives et des exemples de réalisations ;
- ⇒ Des freins à l'innovation et à l'expérimentation (une majorité d'entreprises de petite taille, le défaut d'acteur pour la prise en charge du risque, ...);
- ⇒ Un marché en développement qui demandera une évolution des métiers et des qualifications ;
- ⇒ Une diversité de la filière forêt-bois et une activité à la jonction de deux secteurs (transformation du bois et construction) qui rend difficile l'organisation des professionnels et les synergies entre acteurs ;
- ⇒ L'existence de moyens d'information et d'accompagnement des professionnels mais une sous utilisation des ceux-ci ;

- ⇒ L'absence de formation initiale de niveau supérieur au BTS dédiée au bois construction en région Champagne-Ardenne ;
- ⇒ Un manque de connaissance des marchés locaux du bois, de l'activité et des entreprises locales de construction bois.

IV. DES LEVIERS POUR LA REGION

Les axes d'actions pour la Région sont les suivants.

Informer

A partir des outils existants, il s'agira de renforcer et compléter la **fonction d'observation « marchés et activités du bois »** afin de mieux connaître les activités déjà existantes en Champagne-Ardenne, en particulier dans le domaine du bois construction, ainsi que les évolutions liées aux produits et aux marchés. C'est un des éléments qui devraient permettre de **développer une information** adaptée en direction des professionnels, des donneurs d'ordre, des prescripteurs et des consommateurs. Celle-ci faciliterait l'introduction de bois dans la construction et leur permettrait d'avoir une meilleure connaissance des produits et entreprises existants au niveau local.

Favoriser les synergies entre acteurs

La Région doit **inciter au dialogue et à la concertation entre acteurs** (entreprises de la filière forêt-bois, entreprises de construction, donneurs d'ordre, prescripteurs, ...) permettant à la fois le développement du bois dans la construction et l'utilisation des ressources locales. Il s'agit de créer des occasions de rencontre entre les acteurs sur des thèmes particuliers ou autour de projets en émergence mais aussi de renforcer les

moyens d'organisation des professionnels.

La Région doit aussi **faciliter les regroupements d'acteurs et la mise en place de réseaux d'entreprises** pour favoriser les projets collectifs que ce soit dans l'approche des marchés, dans la conception de nouveaux produits ou dans la gestion en commun de problématiques comme la certification, la normalisation, l'approche qualité, ...

Conforter la filière de transformation régionale et développer les circuits courts

Accompagner les professionnels dans leurs projets est indispensable et doit faire l'objet d'une action particulière de la Région en aidant à l'apport d'expertise, de conseils techniques, ...

Le Région doit également **renforcer l'aide à l'investissement** pour la transformation afin de permettre aux entreprises régionales de s'adapter plus rapidement aux évolutions, voire de les anticiper.

Enfin, elle doit **favoriser les circuits courts** permettant l'utilisation de la ressource régionale et sa valorisation locale en apportant une assistance technique et juridique ainsi qu'une incitation pour les collectivités propriétaires de forêts à utiliser leurs ressources dans leurs projets de construction. Il s'agit également d'inciter les prescripteurs à utiliser des bois locaux, en particulier dans les projets de construction et de rénovation aidés par la Région ou dans le cadre de projet de territoire.

Développer l'innovation et l'expérimentation

La Région doit définir le bois dans la construction comme un des axes particulier de son action en matière de recherche et d'innovation.

Différents leviers doivent être mis en place pour **favoriser l'innovation et l'expérimentation** :

- prendre en compte la certification des produits dans les aides à l'innovation,
- favoriser le transfert des innovations existantes aux entreprises régionales en leur permettant de s'inscrire dans les actions des pôles de compétitivités travaillant sur le bois,
- faciliter l'accès aux outils technologiques (CRITT, plateaux technologiques des universités, ...)

D'autre part, la Région peut se servir de ces propres projets pour avoir une **action de démonstration** ou accompagner des projets exemplaires d'autres collectivités en matière d'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation (exemple : résineux en structure, feuillus en bardage).

Faire évoluer les savoir-faire et favoriser la formation

La Région et l'Etat doivent accompagner le développement de l'activité bois construction par **un développement et une adaptation de la formation** initiale et continue à l'évolution des métiers de la construction. Pour cela, la Région devra mettre en place les outils permettant **une estimation et un suivi des besoins** de formation et de qualification des professionnels qui lui permettrait d'adapter son offre de formation, en partenariat avec les organisations professionnelles concernées.

Élargir son approche

L'action régionale touche à des sujets partagés avec des régions voisines. **Une approche interrégionale**, en particulier en matière d'information, d'innovation et de formation est à favoriser. Il s'agira également de **capitaliser sur les expériences d'autres acteurs, d'autres territoires**.

Au cours de cette réflexion, le CESER a détecté d'autres leviers qui dépassent le pouvoir d'action seul de la Région. Elle doit toutefois œuvrer dans le sens d'une prise en compte des problématiques et priorités régionales dans le traitement de ces questions à d'autres niveaux de décision et rechercher des mutualisations de moyens avec des régions ayant les mêmes problématiques. Ainsi, **l'évolution des normes** pour leur meilleure adéquation aux essences locales, une réflexion **sur les plantations d'essences adaptées** aux évolutions du contexte et le développement **d'une autre approche des coûts des produits** (cycle de vie, bilans carbone, énergie grise) sont autant de questions qui demandent une approche nationale, voire européenne.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE
HOTEL DE REGION
5 RUE DE JERICO
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

TEL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

SITE WEB : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>